



37, rue de la Gare, bureau 101, Saint-Jérôme (Qc) J7Z 2B7
Tél. (450) 504-8315 • Téléc. (450) 504-8313
Sans frais: 1 855 504-8315
arpac.org • autopourlavie.ca • info@arpac.org

Année – 2018

DEMANDE D'ADHÉSION

À TITRE DE MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES RECYCLEURS DE PIÈCES D'AUTOS ET DE CAMIONS INC. (A.R.P.A.C.)

1. IDENTIFICATION DU RECYCLEUR (*cocher et spécifier, s'il y a lieu*)

COMPAGNIE (*inc., ltée*)
(Compléter les sections 1-A.1,1B,1C,1D,2 3 et 5)

AUTRE (*enr.*)
(Compléter les sections 1,2,4 et 5)

A.1 NOM ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE

TÉLÉPHONE : _____
LIGNE MONTRÉAL : _____
LIGNE SANS FRAIS : _____
TÉLÉCOPIEUR : _____
COURRIEL (*obligatoire*): _____

(*Si vous détenez une compagnie (inc. et ltée), la section 3.D (Actionnariat) doit être complétée. Dans le cas où l'entreprise appartient à plusieurs copropriétaires, COMPLÉTER les mêmes informations et joindre une annexe.*)

A.2

PROPRIÉTAIRE(S):	DATE DE NAISSANCE :
_____	_____
_____	_____
_____	_____

A.3 Êtes-vous propriétaire ou locataire de la place d'affaires faisant l'objet de la présente demande d'adhésion ? _____

A.4 Êtes-vous propriétaire ou locataire du terrain occupé par la place d'affaires faisant l'objet de la présente demande d'adhésion ? _____



2. PRINCIPALE PLACE D'AFFAIRES (SI AUTRE QUE A)

B.

C. NO DE PERMIS DE RECYCLEUR/COMMERÇANT RECYCLEUR

D. NO DE CAUTIONNEMENT ET NOM DE LA COMPAGNIE

3. NATURE DES ACTIVITÉS

SYSTÈME D'INVENTAIRE DES PIÈCES INFORMATISÉ* : OUI NON

** Un système d'inventaire informatisé est un prérequis indispensable à toute demande d'intégration à titre de recycleur membre régulier.*

A.

% VENTES ANNUELLES

_____ **AUTOS, CAMIONS LOURDS, VÉHICULES RÉCRÉATIFS**

_____ **PIÈCES USAGÉES ET/OU RECYCLÉES**

_____ **PIÈCES NEUVES**

_____ **AUTRES** (main-d'œuvre mécanique, carrosserie)

TOTAL= 100 %

B.

% VENTES ANNUELLES

_____ **PIÈCES (TOUTES CONFONDUES – NEUVES, USAGÉES)**

_____ **CORES ET FERRAILLE**

_____ **VÉHICULES**

_____ **INSTALLATION MÉCANIQUE**

TOTAL= 100 %



C.

% VENTES ANNUELLES

_____ PIÈCES VENDUES PAR LIBRE-SERVICE

_____ PIÈCES VENDUES AU COMPTOIR

TOTAL= 100 %

D. NOMBRES DE VÉHICULES DÉMONTÉS PAR ANNÉE

_____ automobiles

_____ camions lourds (3 000 Kg et plus)

_____ véhicules récréatifs (motocyclettes, motoneiges, véhicules tout terrain)

E. % PROVENANCE DES VÉHICULES

_____ COMPAGNIE D'ASSURANCE (CONTRATS)

_____ ENCANS

_____ PARTICULIERS

_____ AUTRES

TOTAL= 100%

F. APPAREIL DE RÉCUPÉRATION DES HALOCARBURES :

Marque	Modèle	N° de série

G. PROGRAMME ÉLIMIMERCURE : PARTICIPE : Oui Non

4. INFORMATIONS SUR LA PERSONNE MORALE

LOIS CONSTITUTIVES, MODE DE CONSTITUTION ET D'INCORPORATION

A. LOI FÉDÉRALE

LOI PROVINCIALE

B. LIEU D'INCORPORATION

C. DATE DE CONSTITUTION



D. ACTIONNARIAT (inc., ltée)

**NOMS, ADRESSES ET DATES DE NAISSANCE
DES ACTIONNAIRES**

**% DES ACTIONS
DÉTENUES**

Date de naissance

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

100%

(Dans le cas où une compagnie est actionnaire, veuillez compléter les mêmes informations que pour la section 3 et joindre une annexe).

E. IDENTIFICATION DES ADMINISTRATEURS ET OFFICIERS

NOMS	ADRESSES DE CHACUN	FONCTION
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

5. IDENTIFICATION DES ASSOCIÉS DANS LE CAS D'UNE SOCIÉTÉ

NOMS	ADRESSES
_____	_____
_____	_____
_____	_____

6. INSTITUTIONS BANCAIRES

NOMS	ADRESSES
_____	_____
_____	_____
_____	_____

7. ATTESTATION

Je, _____ domicilié au _____ atteste qu'en tant
que propriétaire, associé, actionnaire, administrateur ou officier de

(nom de l'entreprise)



1. Je n'ai pas et aucun des propriétaires, associés, actionnaires, administrateurs, officiers ou dirigeants de l'entreprise n'a été trouvé coupable, par décision définitive d'un tribunal canadien, d'une infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation seulement ou par un tribunal étranger le déclarant coupable d'un acte qui, s'il avait été commis au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation seulement et aucune telle personne ne fait actuellement l'objet d'une telle poursuite;
2. Je n'ai pas, l'entreprise n'a pas et aucun des propriétaires, associés, actionnaires, administrateurs ou officiers de l'entreprise n'a utilisé la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ou la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* pour se libérer de ses obligations envers ses créanciers;
3. Je suis dûment mandaté et autorisé aux fins de la présente certification à fournir les présents renseignements, je garantis qu'ils sont vrais et j'autorise les personnes spécialement mandatées par le conseil d'administration de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) à visiter les lieux d'affaires de l'entreprise membre aux fins, notamment, de vérifier son système d'inventaire et à procéder à toutes vérifications en conformité avec le règlement de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) et j'autorise les personnes et/ou organismes pouvant détenir de tels renseignements à les fournir aux personnes spécialement mandatées par le conseil d'administration de l'ARPAC.
4. J'autorise également l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) à communiquer les coordonnées commerciales déjà publiques contenues dans la présente demande de renouvellement, notamment aux fins d'en vérifier l'exactitude mais également à des fins de prospection commerciale et philanthropique;
5. J'ai pris connaissance des Règlements de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) et m'engage, au nom de l'entreprise, à les respecter;
6. Je rencontre les exigences stipulées auxdits Règlements pour devenir membre;
7. Je conviens que l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) n'est nullement tenue d'accepter la présente demande d'adhésion, que l'acceptation de celle-ci est à la discrétion du conseil d'administration de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.) qui pourra la refuser pour tout autre motif qu'il jugera malgré le fait, par ailleurs, que notre entreprise pourrait sembler rencontrer toutes les autres conditions d'admission prévues aux règlements de l'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions Inc. (A.R.P.A.C.). Conséquemment, je m'engage dès maintenant à renoncer à toute poursuite éventuelle de quelque nature que ce soit envers l'ARPAC et ses administrateurs, advenant que ma demande d'adhésion soit refusée.
8. Je m'engage à aviser l'A.R.P.A.C. de tout changement dans les données et informations complétées au présent formulaire d'adhésion au plus tard dans les trente (30) jours de tel



- changement ou modification. Je reconnais que le défaut d'aviser l'A.R.P.A.C. pourra entraîner la suspension automatique de mon statut de membre.
9. Je reconnais qu'un membre ne peut être à la fois membre de l'Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions et membre d'une autre association ou regroupement ayant des intérêts contraires, divergents ou dont les objets ou intérêts entrent en concurrence avec ceux de l'Association.
 10. Dans le cas d'une acceptation conditionnelle à la mise en place de correctifs, lesquels seront spécifiés dans une correspondance à cette fin, lesdits correctifs devront être apportés à l'intérieur du délai recommandé. Le défaut, lors de la visite de contrôle, de constater la mise en place de ces correctifs à la satisfaction de l'association, entraînera le rejet automatique de ma candidature, avec les délais et frais s'y rattachant.
 11. Advenant mon intégration, je devrai me soumettre à une période de probation obligatoire d'une durée d'un an. Au terme de cette période, si je n'ai contrevenu à aucune des conditions de l'ARPAC figurant à ses règlements généraux et que j'ai procédé à la correction des lacunes relevées lors de l'inspection, dans le cas d'une acceptation conditionnelle, mon statut de membre régulier de l'ARPAC me sera confirmé. Dans le cas d'un refus, au terme de la dite période de probation, je m'engage à renoncer, par écrit, à toute poursuite éventuelle envers l'ARPAC et ses administrateurs à l'égard de ce refus.
 12. Advenant mon intégration, je m'engage à tenir indemne l'ARPAC et à prendre fait et cause pour cette dernière, face à toute poursuite et/ou réclamation ou autre devant tous tribunaux judiciaires ou quasi judiciaires résultant directement ou indirectement de mes faits et gestes et/ou activités commerciales.
 13. Je reconnais que je devrai, dans l'année qui suivra mon intégration à titre de membre régulier, former au moins deux membres de mon entreprise à la « formation en évaluation des dommages » donnée par le formateur désigné par l'ARPAC. Par la suite, dans l'éventualité d'un remplacement du personnel formé, je m'engage à ce que la relève de ce personnel soit immédiatement formée de façon à assurer le maintien de cette compétence (deux membres) au sein de mon entreprise.
 14. Dans l'éventualité où mon adhésion se verrait refusée, je ne pourrai formuler aucune nouvelle demande avant une année de la date de ce refus. Au terme de ce délai, si je désire soumettre une nouvelle demande, je devrai acquitter les frais s'y rattachant. Deux refus successifs entraîneront la fermeture définitive de mon dossier.
 15. Toute rature ou modification aux items 1 à 15 de la section 6 du présent document rend celui-ci nul et non avenu.

Et j'ai signé _____
Nom Titre Date



Références :

1 _____
Identification du recycleur membre ARPAC

Signature : _____

2 _____
Identification du recycleur membre ARPAC

Signature : _____

.....
Dernière révision : octobre 2014